



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.12/2001/3
18 juin 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion consultative régionale en vue du Sommet mondial
pour le développement durable
(Genève, 12-13 juillet 2001)
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

**ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES DE FIGURER DANS
UNE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE¹**

Introduction

1. Nous, Ministres des États membres de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU), nous sommes réunis à Genève les 24 et 25 septembre 2001, à l'occasion de la Réunion régionale ministérielle en vue du Sommet mondial pour le développement durable, aux fins d'examiner les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Conférence de Rio) tenue en 1992 et de définir nos orientations et politiques prioritaires pour assurer un développement durable dans la région².

2. Nous réaffirmons notre profond attachement au développement durable, que nous concevons comme un processus qui tend à concilier un développement économique soutenu, une plus grande justice sociale et une gestion viable de l'environnement, selon la définition donnée dans la Déclaration de Rio, Action 21 et la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire.

¹ Document établi conjointement par le secrétariat de la CEE-ONU et le Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue de faciliter le débat lors de la réunion de juillet.

² Dans l'ensemble du présent document, le mot «région» désigne les États membres de la CEE-ONU.

Nous appuyons les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable qui doit se tenir à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002 et nous coopérerons avec les autres régions pour faire en sorte que le monde devienne plus écologiquement viable, en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées.

3. Nous déplorons profondément que dans certaines parties de la région, les conflits armés aient conduit à la perte de vies humaines et à une grave détérioration des conditions économiques, sociales et écologiques. Nous nous félicitons du rétablissement de la paix dans la plupart des zones touchées.

4. Nous reconnaissons l'importance de la coopération régionale, sous-régionale et bilatérale en matière de développement durable dans la région. À ce propos, nous considérons favorablement, entre autres, le processus «Un environnement pour l'Europe», la stratégie de l'Union européenne pour un développement durable, les conclusions relatives au développement durable de la réunion du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au niveau ministériel tenue en mai 2001, les résultats des réunions sous-régionales sur le développement durable organisées récemment à Bucarest (Roumanie) et Almaty (Kazakhstan), et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme Action 21 de la Baltique pour la région de la mer Baltique ainsi que du programme d'action Med 21 grâce à la création de la Commission méditerranéenne sur le développement durable.

5. Nous reconnaissons également l'importance pour le développement durable des accords multilatéraux sur l'environnement.

6. Nous sommes conscients de la diversité considérable qui caractérise notre région - que ce soit sur le plan des régimes politiques, du stade de développement socioéconomique, de la géographie, du patrimoine naturel ou de la qualité de l'environnement. Les principaux changements intervenus à l'intérieur de la région au cours de la dernière décennie résultent du processus politique, économique, social et institutionnel de transition d'une économie planifiée à une économie de marché qui se déroule dans plus d'un tiers des pays de la région. Ces changements ont eu un impact profond sur le développement durable de tous les pays intéressés, à l'échelon sous-régional et dans l'ensemble de la région.

7. Nous constatons que le processus de transition engagé dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États nouvellement indépendants s'est accompagné de graves reculs en matière de développement humain et d'une accentuation de la pauvreté. Un effort considérable doit encore être consenti pour créer un cadre réglementaire efficace et légitime qui puisse assurer le bon fonctionnement d'une économie de marché équitable. Les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne ont réalisé des progrès substantiels en ce qui concerne la réforme de leur économie et le renforcement de leurs capacités institutionnelles grâce en partie à l'appui vigoureux de la législation et des institutions de l'Union européenne. Le défi auquel ils sont maintenant confrontés consiste à mettre en place des pratiques écologiquement viables, par exemple dans le domaine de l'énergie, des transports et de l'agriculture. Bien que les pays d'Europe centrale et orientale aient encore beaucoup à faire de ce point de vue, les États nouvellement indépendants accusent, quant à eux, un retard considérable et l'écart entre ces pays et d'autres pays de la région menace de s'élargir encore plus. Nous allons donc renforcer notre appui aux processus de transition.

***Principaux problèmes rencontrés sur la voie du développement durable
dans la région***

8. Nous accueillons avec satisfaction le Regional Assessment Report (rapport sur l'évaluation à l'échelon régional)³. Nous prenons note des principaux obstacles se dressant sur la voie du développement durable dans la région qui sont mis en évidence dans le rapport. Il s'agit des difficultés suivantes:

9. Le taux de croissance démographique a diminué dans la région essentiellement à cause des faibles taux de fécondité. Dans les pays en transition, la baisse des taux de natalité est liée aux graves difficultés économiques et s'accompagne d'une hausse des taux de mortalité. Une grande partie de la région connaît un vieillissement démographique. Ces modifications auront des incidences sur l'environnement et sur la société dans son ensemble, particulièrement sur le plan des modes de consommation, des pensions et des taux d'activité.

10. L'augmentation progressive de la population urbaine, déjà nombreuse au départ, se traduit par un besoin accru d'espace et d'infrastructure et engendre de grandes quantités de déchets et d'émissions qui polluent le sol, l'eau et l'air. Par ailleurs, les grandes zones métropolitaines souffrent souvent, à un degré élevé, du chômage, de la pauvreté et de l'abandon de certains quartiers, phénomènes qui sont tous liés à de multiples problèmes sociaux et environnementaux.

11. La pauvreté demeure un problème social majeur dans une grande partie de la région. Dans plusieurs pays en transition, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté. Le chômage relativement élevé qui sévit en Europe met en question la durabilité de la croissance et du développement humain dans la région. Dans de nombreux pays en transition, la population active féminine a diminué de manière spectaculaire. La pauvreté et le chômage conduisent souvent à l'insécurité, la maladie, la perte de l'estime de soi, un sentiment d'échec et l'exclusion sociale.

12. La création d'institutions et de sociétés démocratiques a été l'un des principaux défis inhérents au processus de transition et bon nombre de pays de la région ont réalisé d'importants progrès vers l'instauration de régimes plus démocratiques. L'information, la participation et l'accès à la justice sont considérés comme des éléments essentiels d'une démocratie véritablement fondée sur la participation. Dans l'ensemble des pays de la région, les législations et pratiques en matière de participation du public laissent encore à désirer.

13. Les pressions que la consommation exerce sur l'environnement se sont intensifiées et pourraient s'aggraver dans de nombreux domaines en raison de l'augmentation des revenus par habitant et de l'adoption de modes de vie qui se traduisent par une grosse consommation de ressources et une forte pollution. Bien qu'il subsiste d'importantes différences dans certains modes de consommation entre les pays occidentaux et les pays en transition, on peut s'attendre à ce que la structure de la consommation dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les États nouvellement indépendants suive la même voie qu'à l'Ouest.

³ Établi conjointement par la CEE-ONU et le Bureau régional pour l'Europe du PNUE, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (bureau de Bratislava) et d'autres organisations et institutions internationales, ainsi que de plusieurs experts et consultants.

14. La croissance sensible du PIB par habitant et de la production industrielle en Europe occidentale et en Amérique du Nord, au cours des dix dernières années, s'est accompagnée de modifications structurelles du système de production, avec une réorientation des secteurs consommant beaucoup de matières premières et d'énergie vers le secteur des services. Des progrès ont été accomplis sur le plan de l'amélioration de l'écorendement de la société et de la dissociation de l'utilisation des ressources, d'une part, et de la croissance économique, d'autre part, mais ces progrès ont été contrebalancés par des augmentations globales du volume de biens et services consommés et mis au rebut. Les gains en termes d'écorendement enregistrés dans le secteur de l'énergie en Europe occidentale et en Amérique du Nord sont neutralisés par une consommation croissante de pétrole entraînant une augmentation des émissions de CO₂ et d'autres polluants.

15. Les économies des pays d'Europe centrale et orientale et des États nouvellement indépendants commencent à se redresser après l'effondrement qu'elles ont connu au début des années 90. Toutefois, quelques-uns de ces pays seulement ont dépassé leur niveau de production de 1989. Leur PIB par habitant demeure bien inférieur à la moyenne des pays occidentaux. Tous les pays en transition cherchent à accélérer leur croissance, à restructurer les industries lourdes, à abandonner progressivement les technologies dépassées et à accroître leur efficacité énergétique tout en remettant en place des systèmes de sécurité sociale et en renforçant la protection de l'environnement. Compte tenu du faible volume des ressources intérieures disponibles, de l'accès restreint de bon nombre de pays en transition aux marchés financiers internationaux et de la quantité limitée d'aide publique dont ils ont bénéficié, certains de ces pays sont confrontés à de graves pénuries de ressources qui entravent leur progression vers le développement durable.

16. Les progrès technologiques et les tendances en matière d'innovation dans la région montrent clairement qu'une meilleure rentabilité ne réglera pas à elle seule les problèmes. Le remplacement de certains produits par d'autres a conduit à une augmentation des types et des quantités de substances nouvelles dont les effets sur l'environnement et la santé sont souvent mal connus. La quantité croissante de déchets toxiques et les risques pour l'environnement découlant du recyclage et de l'élimination des matériaux nouveaux sont la source de préoccupations croissantes. La mise au point et l'application de technologies plus complexes augmentent aussi le risque d'accidents. Les concepts de production propre et de dépollution intégrée doivent encore être traduits dans les faits.

17. On s'attend à un accroissement de la mobilité des personnes et des biens, tant à l'intérieur de la région qu'entre celle-ci et d'autres régions du monde. Cette tendance a un impact considérable sur les sociétés. Dans la plupart des pays, l'infrastructure des transports fait l'objet d'une surutilisation. L'encombrement des routes a un coût économique élevé. La pollution imputable aux voitures est la cause de nombreux décès prématurés. Chaque année, les accidents de voiture tuent des dizaines de milliers de personnes dans la région. Le nombre de kilomètres-passagers et de plus grosses cylindrées continue d'augmenter; le transport de marchandises par camion s'est considérablement développé, ce qui nuit à la qualité de l'air et contribue à la dégradation de l'environnement dans les zones urbaines et rurales, y compris dans les vallées des régions montagneuses. La tendance à l'abandon du chemin de fer ou d'autres moyens de transport public au profit de la voiture et du transport aérien se poursuit, même en période de récession économique dans les pays en transition. Les prix peu élevés des transports

routiers et le manque de commodité des transports publics n'incitent guère les consommateurs à modifier leur comportement.

18. En Europe occidentale et en Amérique du Nord, l'agriculture s'est davantage spécialisée, est devenue plus intensive, fait plus souvent appel aux produits chimiques et se concentre dans les zones où les coûts de production sont peu élevés. Malgré les réformes des politiques agricoles, la menace d'une polarisation continue entre l'agriculture industrialisée et l'agriculture à faible rendement persiste, avec des effets négatifs sur l'environnement, en particulier sur la diversité biologique et sur la qualité de l'eau, ainsi que sur la société dans son ensemble.

19. La région demeure confrontée à de graves problèmes d'environnement locaux, transfrontières et internationaux, au nombre desquels figurent les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau, la diminution de la diversité biologique, la production de déchets, les risques technologiques et les risques pour la santé imputables aux produits chimiques nocifs et aux organismes génétiquement modifiés. Malgré les progrès accomplis dans certains de ces domaines, comme la réduction des émissions de certains polluants atmosphériques, d'autres mesures devront encore être prises pour protéger l'environnement et la santé. La pollution des eaux superficielles et souterraines reste un grave problème dans l'ensemble de la région. En outre, l'accès à l'eau, qu'il s'agisse d'eau potable ou d'eau utilisée pour l'agriculture, est très problématique dans certaines parties de la région, en particulier là où la désertification gagne du terrain. La dégradation des paysages et des sols de la région va s'accroissant. Les mers régionales qui bordent l'Europe et l'Amérique du Nord continuent de souffrir de la pollution et de la détérioration des zones côtières, dues en particulier à l'impact du tourisme.

20. Des nouvelles conventions régionales et sous-régionales juridiquement contraignantes et revêtant une grande importance sont entrées en vigueur. On y a incorporé avec succès les trois piliers du développement durable. Cependant, même si cela représente manifestement un progrès, les difficultés qu'éprouvent certaines parties à ratifier ces conventions et à s'y conformer nuisent globalement à leur mise en œuvre effective.

21. On peut en conclure que le concept de développement durable commence seulement à être mis en pratique. Les préoccupations immédiates continuent de prendre le pas sur le principe d'équité intergénérationnelle ou la démarche fondée sur le principe de précaution qui s'inscrivent dans une optique à long terme. Aucun pays de la région n'a pleinement traduit dans les faits ses déclarations concernant l'incorporation des considérations écologiques dans la prise de décisions. Il subsiste des obstacles à la promotion du dialogue entre les responsables politiques et la société civile et à la communication aux décideurs de problèmes relatifs au développement durable. Les structures de mise en application et les systèmes économiques des États nouvellement indépendants sont encore insuffisants. Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans le sens du développement durable, axés sur l'interaction entre les trois dimensions de la viabilité écologique, doivent encore être améliorés.

Objectifs du développement durable dans la région

22. Nous aspirons à évoluer, de manière homogène dans notre région, vers une croissance économique et un développement social s'inscrivant dans un environnement fondamentalement exempt essentiellement exempt des problèmes suivants: les effets préjudiciables de la pollution;

les risques que les produits chimiques représentent pour la santé, les organismes génétiquement modifiés et les déchets; la perte des moyens de subsistance et des débouchés écologiquement viables associés à un patrimoine naturel vaste et stable; la pauvreté et l'exclusion sociale; et les conflits armés.

23. Nous sommes conscients qu'en dépit de caractéristiques et tendances économiques, sociales et environnementales qui leur sont propres, tous les pays de la région doivent continuer d'avancer vers le développement durable. Nous décidons de nous employer à changer les modes de développement, de production et de consommation en encourageant une transformation fondamentale des systèmes de valeurs, des attitudes et des comportements sociaux. Nous nous efforcerons d'appliquer ces politiques en exploitant pleinement les possibilités que nous offrent le développement des connaissances scientifiques, l'élargissement de l'information disponible et la sensibilisation accrue du public, et en nous appuyant sur des partenariats avec toutes les parties prenantes.

Création d'un cadre favorable au changement

Utilisation d'une combinaison efficace d'instruments

24. Le cadre institutionnel prédominant dans lequel s'inscrivent la formulation de propositions d'action et le choix de moyens d'intervention dans la région se compose d'économies de marché et d'institutions politiques démocratiques. C'est en associant des instruments économiques et des réglementations que l'on devrait principalement s'efforcer de rendre la production des pays à économie de marché plus compatible avec le principe du développement durable. À cette fin, il faudra à la fois privilégier certains types d'instruments de politique générale plutôt que d'autres et s'engager dans une approche particulière de l'élaboration des politiques.

25. Pour ce qui est des moyens d'action, il faudrait continuer à promouvoir un plus large usage des instruments économiques - taxes, redevances et permis négociables, par exemple - en vue de remédier aux défaillances des mécanismes du marché et des politiques, et d'internaliser les coûts environnementaux et sociaux. Ces instruments entraînent des modifications des prix relatifs et, par conséquent - toutes choses restant égales par ailleurs - de la composition des produits et des services. Des instruments économiques soigneusement conçus et rigoureusement appliqués peuvent apporter une contribution importante à la réalisation d'un développement durable et peuvent également servir à renforcer l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et à mettre au point des politiques environnementales et commerciales solidaires viables. Une réglementation directe, par exemple par la fixation de normes écologiques, y compris l'interdiction totale, demeure nécessaire dans un certain nombre de domaines.

Dissociation de l'utilisation des ressources de la croissance économique

26. La consommation de ressources renouvelables et non renouvelables ne doit pas dépasser la capacité limite de l'environnement. L'utilisation des ressources devrait être dissociée de la croissance économique, ce qui peut se faire grâce à une exploitation plus efficace des ressources, une «dématérialisation» de l'économie. Par ailleurs, la pression exercée sur l'environnement devrait être relâchée. La prévention de la production de déchets devrait constituer un élément

clef de toute politique intégrée des produits. De nouvelles mesures sont nécessaires pour encourager le recyclage et la récupération des déchets.

Facilitation de l'ajustement social

27. Une modification de la nature de la croissance économique comporte des coûts d'adaptation, en particulier pour la main-d'œuvre et le capital fixe, et ces dépenses seront généralement d'autant plus grandes que l'évolution des prix relatifs sera rapide. Un mode de gouvernement ouvert et démocratique exige, entre autres, que le rythme de l'élaboration des politiques laisse suffisamment de temps pour un véritable débat sur les craintes et les intérêts de l'électorat, et que ceux qui risquent de pâtir des changements soient dédommages par ceux qui en bénéficient.

28. Des stratégies efficaces en matière de développement durable doivent inclure des politiques propres à préserver les niveaux de vie des personnes directement affectées par les adaptations nécessaires et à éviter l'effondrement de l'ordre social et le chômage. Un climat d'insécurité, une médiocre situation sanitaire et l'exclusion sociale font peser un doute sur la viabilité de la croissance économique, du développement humain et de l'amélioration de la qualité de l'environnement dans la région. Les pays de la région devraient consolider ou mettre en place des politiques tendant à réduire le chômage, aider à faire face aux inégalités sociales, faciliter l'adaptation à la réforme économique et assurer le versement de pensions suffisantes.

Sensibilisation du public et développement de sa participation

29. Une autre obligation des gouvernements et des responsables politiques dans une société démocratique consiste à expliquer leurs politiques et à obtenir l'adhésion de la population à ces politiques, ainsi qu'à être à l'écoute des arguments de la société civile. Il est donc crucial de faire accepter au public la nécessité des changements structurels et d'un développement durable pour que l'électorat appuie des politiques telles que l'introduction d'écotaxes, notamment sur la consommation d'essence et l'utilisation de voitures particulières. L'amélioration de la circulation de l'information et du degré de compréhension des risques pour l'environnement, et en particulier pour la santé, constitue l'un des domaines dans lesquels l'octroi de subventions par les pouvoirs publics serait utile.

30. Pour qu'un nombre sans cesse croissant de personnes concentrent leur attention sur la viabilité écologique et sur ses principes, de nouvelles approches doivent être adoptées dans le domaine de l'éducation. L'éducation en matière de développement durable devrait favoriser un sens des responsabilités individuelles et collectives et amener ainsi des changements de comportement lorsque ceux-ci s'avèrent nécessaires. Le public devrait acquérir une meilleure compréhension de la manière de mettre en œuvre le concept de développement durable et de le promouvoir dans la pratique. Les médias ont un rôle particulier à jouer à cet égard.

31. Un élément clef de la progression vers le développement durable est le renforcement des droits civiques afin que la société civile puisse jouer un rôle actif et à part entière tant dans la formulation des politiques que dans leur mise en œuvre, en assurant la concrétisation des changements dans les modes de consommation et de production dont le besoin se fait grandement sentir. L'importance de cet aspect est aussi clairement énoncée dans le principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992 et pleinement exprimée dans la Convention d'Aarhus.

Un protocole à cette Convention portant sur les registres des rejets et transferts de polluants contribuera à mettre à la disposition des intéressés des informations environnementales comparables sur les émissions de polluants provenant de sources industrielles et à améliorer ainsi l'application du «droit de savoir» que le public doit pouvoir exercer s'agissant de la pollution industrielle.

Constitution de partenariats

32. L'expérience acquise dans une partie de la région grâce à la mise au point de stratégies «Action 21» locales sur le développement durable devrait être étendue à l'ensemble de la région. Ces stratégies devraient promouvoir des solutions locales novatrices et favoriser les partenariats entre les populations locales, les organisations communautaires et bénévoles, les organismes publics et les autorités et entreprises locales. Les gouvernements devraient encourager les autorités municipales à envisager l'option d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé aux fins de la fourniture de services, tout en laissant aux autorités locales le droit de prendre des décisions, de mobiliser les ressources financières nécessaires et de se conformer à des pratiques ouvertes et transparentes en matière de marchés publics et d'adjudication. Le guide de la CEE-ONU sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé constitue un cadre approprié pour le soutien de partenariats de cette nature et pour la réalisation de leurs objectifs.

Renforcement de la réponse sectorielle

33. Les secteurs économiques ont la responsabilité particulière de veiller à la compatibilité avec la protection de l'environnement des méthodes de production, des produits et des services, en prenant en considération les effets sur l'environnement à tous les stades du cycle de vie des produits. Il faudra surtout mieux incorporer les objectifs en matière d'environnement dans les plans et programmes économiques et sectoriels concernant, par exemple, l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture, la politique forestière et le tourisme. L'adhésion à des accords régionaux et sous-régionaux qui favorisent l'intégration des considérations relatives à l'environnement dans les politiques sectorielles et la mise en œuvre de ces accords représentent un pas important dans cette direction. L'application effective des accords en question assure une réduction substantielle des incidences négatives sur l'environnement.

34. Parmi les autres moyens de promouvoir l'intégration au service du développement durable, on peut citer notamment les démarches suivantes:

Produits chimiques et déchets dangereux

35. Les effets de la dégradation de l'environnement sur la santé sont considérables et nuisent à la qualité de la vie. Différentes catégories de produits chimiques et de déchets dangereux peuvent avoir un impact profond sur la santé et sur l'environnement. Tous les pays devraient donc ratifier et mettre en œuvre le Protocole à la Convention de la CEE-ONU sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux polluants organiques persistants, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause concernant certains pesticides et produits chimiques dangereux faisant l'objet du commerce international et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de

leur élimination. Il faudrait améliorer les moyens dont disposent les pays en transition pour une gestion efficace des produits chimiques et des déchets dangereux.

Transport

36. De nouveaux progrès doivent être accomplis pour assurer la viabilité écologique du secteur des transports, notamment en vue de mettre pleinement en œuvre les instruments juridiques et règlements de la CEE-ONU favorisant des modes de transport compatibles avec le respect de l'environnement. Il faut limiter les graves effets que la forte croissance des transports routiers a sur la santé et sur l'environnement, particulièrement en termes de changements climatiques et de pollution atmosphérique. Les incidences sur l'environnement de l'infrastructure des transports devraient également être restreintes, en particulier par une application plus étendue de l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement. Il faudrait accorder une importance particulière à la limitation des incidences négatives, sur l'environnement et sur la santé, des transports routiers dans les zones urbaines. Une gestion de la demande doit être prévue à tous les stades de la planification des transports. Il faudrait accorder une attention accrue au transport maritime. Les règlements de l'Organisation maritime internationale, tels que la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ainsi que les accords portant sur les mers régionales, devraient être pleinement mis en œuvre. Les pays de la région devraient s'efforcer de parvenir à un accord international dans le but d'instituer sans retard le paiement de redevances sur les émissions des aéronefs.

Énergie

37. Le remplacement des combustibles et les gains en matière de rendement - dus essentiellement aux progrès technologiques - ont aidé certains pays de la région à dissocier progressivement les effets sur l'environnement de la consommation d'énergie de la croissance économique. Néanmoins, la production et la consommation d'énergie demeurent les principaux facteurs contribuant aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre et à la pollution atmosphérique. Les pays de la région devraient veiller à ce que la consommation accrue d'énergie n'annule pas les gains en matière de rendement. Il faudra redoubler d'efforts pour améliorer encore l'efficacité énergétique, en particulier dans les pays en transition, économiser l'énergie, mieux exploiter les sources d'énergie renouvelables et faire en sorte que les prix de l'énergie reflètent les coûts environnementaux. La CEE-ONU, en coopération avec d'autres entités, devrait continuer d'analyser la tarification de l'énergie et promouvoir la mise en œuvre d'instruments économiques dans les pays de la région, dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans le domaine des changements climatiques.

Agriculture

38. En menant des politiques destinées à assurer un approvisionnement en denrées alimentaires suffisant et sûr pour répondre aux besoins de leur population, les pays de la région devraient limiter la dégradation de l'environnement occasionnée par la production agricole. Les politiques agricoles, notamment l'octroi de subventions aux agriculteurs, devraient être réorientées de manière à restreindre le soutien dont bénéficient des pratiques agricoles préjudiciables à l'environnement et à encourager des formes d'agriculture plus favorables à l'environnement et aux consommateurs. Les producteurs devraient adopter des systèmes d'exploitation agricole écologiquement viables et des modes de gestion respectueux de l'environnement, notamment

l'agriculture organique, en accordant une attention particulière aux zones vulnérables d'un point de vue environnemental. Il faudrait reconnaître l'importance de l'agriculture pour la préservation de la diversité biologique, les loisirs et le tourisme, la conservation des établissements ruraux et la protection du patrimoine culturel que représente la campagne. Il faudrait mettre au point des programmes agroenvironnementaux et prendre d'autres mesures pour faire face aux menaces qu'une agriculture plus intensive et l'abandon des terres font peser sur la diversité biologique.

Sylviculture

39. Les politiques sylvicoles, et les autres politiques sectorielles qui ont des incidences sur les forêts, devraient favoriser une gestion durable des forêts telle que définie lors de la deuxième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Helsinki, 1993), en assurant l'équilibre entre les rôles écologique, économique et social de la forêt. Des certificats attestant que les produits forestiers proviennent de forêts gérées de manière écologiquement viable - il s'agirait d'instruments utilisés sur une base volontaire et conformément aux mécanismes du marché au service d'une gestion durable des forêts -, pourraient jouer un rôle important dans la réalisation de cet objectif. L'initiative du Forest Stewardship Council relative à la certification et l'étiquetage des produits forestiers, ainsi que le système de certification des forêts à l'échelle de l'Europe, constituent des exemples de mécanismes privés visant à promouvoir la viabilité écologique. Les pays signataires devraient donner la priorité à la mise en œuvre des engagements pris en faveur d'une gestion écologiquement viable des forêts lors des trois conférences ministérielles sur la protection des forêts en Europe, et à la préparation de la quatrième Conférence ministérielle (Vienne, 2003).

Diversité biologique

40. Il faudrait faire davantage d'efforts pour protéger et régénérer les écosystèmes et pour arrêter la diminution de la diversité biologique. L'élargissement de cette forme de protection à la campagne en général exige une prise en compte plus intensive de même qu'efficace de l'environnement et de la diversité biologique dans les politiques agricole, paysagère, sylvicole et marine, associée à des initiatives nouvelles, par exemple pour mettre au point une stratégie des sols en Europe. On se doit d'accorder plus d'attention à la mise en place et à la gestion de réseaux écologiques, comme le Réseau écologique paneuropéen, en s'appuyant sur Natura 2000 et Emerald, ainsi qu'à la protection des écosystèmes montagneux, en particulier ceux que se partagent deux États ou plus. Tous les pays de la région devraient ratifier et mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique. De nouveaux instruments pour la protection et la gestion durable de la diversité biologique, en particulier dans les zones côtières et les régions montagneuses, devraient être élaborés en fonction des besoins. Un renforcement de la Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et paysagère pourrait jouer un rôle important à cet égard.

Responsabilité du pollueur

41. Le principe pollueur-payeur et la démarche fondée sur le principe de précaution devraient être appliqués de manière stricte afin que ceux qui nuisent à la santé humaine ou endommagent l'environnement soient tenus responsables de leurs actes et que des mesures préventives soient prises autant que possible pour éviter ce genre d'impact. Tous les pays de la région devraient instituer un régime législatif établissant la responsabilité juridique de ceux qui causent un préjudice à des personnes ou à leurs biens, polluent des sites ou portent atteinte à la diversité

biologique. La question de la responsabilité pour la pollution passée devrait être tranchée au cours du processus de privatisation en cours dans les pays en transition. Les pays de la région devraient mettre au point des procédures et mécanismes efficaces en vue de la prévention future et du règlement des différends transfrontières en matière d'environnement et de la réparation des dégâts causés à l'environnement dans un contexte international.

Information et suivi

42. Les besoins en information se font sentir à tous les niveaux, depuis les hauts fonctionnaires de l'administration jusqu'aux particuliers, qui se préoccupent de leur santé ou de leurs conditions de vie. Il est donc crucial qu'un système fiable et actualisé d'information économique, sociale et écologique soit mis en place pour étayer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques de développement durable. Les indicateurs environnementaux existants devraient être harmonisés et complétés par des ensembles d'indicateurs de base de l'intégration couvrant différents domaines d'action, par exemple les transports, l'énergie, l'agriculture et la sylviculture. Les programmes d'études de performance environnementale de la CEE-ONU et de l'OCDE devraient être renforcés pour promouvoir plus intensivement l'intégration des politiques.

Renforcement des liens avec la communauté internationale

43. La région a été l'un des fers de lance de l'action et de la coopération internationales visant à assurer un développement durable. Les conventions et protocoles régionaux et sous-régionaux relatifs à l'environnement et au développement durable contribuent à donner confiance aux États, à renforcer la sécurité, à accroître le bien-être de la population, à promouvoir la démocratisation et à améliorer l'environnement. Ces accords devraient être mieux appliqués et il faudrait assurer un meilleur suivi de leur mise en œuvre. L'expérience acquise en ce qui concerne l'élaboration et l'application des conventions régionales relatives à l'environnement devraient être élargies à d'autres régions, selon qu'il convient.

44. Les changements climatiques exigent des initiatives fortes et des actions énergiques de la part de tous les pays de la région au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être sensiblement réduites et les puits et réservoirs de gaz à effet de serre doivent être protégés et renforcés pour stabiliser à long terme les concentrations dans l'atmosphère à un niveau qui éviterait une interaction anthropique dangereuse avec le système climatique. Les pays de la région devraient s'acquitter pleinement de leurs engagements nationaux, notamment en ce qui concerne la limitation des émissions et les objectifs de réduction. La ratification d'ici 2002 du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre est une priorité pour les pays de la région.

45. La mondialisation, notamment dans les domaines du commerce, des finances et de l'activité économique, affecte la population de chaque pays, par exemple par le biais des flux mondiaux de capitaux et des accords commerciaux multilatéraux. Ce phénomène peut avoir des incidences importantes sur l'environnement et exige des solutions nouvelles bien adaptées. Les politiques et accords relatifs à l'environnement et au commerce, qui ont été adoptés aux niveaux national et international, ont essentiellement été conçus indépendamment les uns des autres, quoique de nombreuses organisations commencent maintenant à traiter ce problème. Il est nécessaire de veiller à ce que les politiques et accords commerciaux et environnementaux

s'étayent mutuellement, ce qui permettra de prendre expressément en compte les conséquences sur l'environnement des accords commerciaux et inversement.

46. L'aide financière et technique continuera d'occuper une place importante dans la promotion du développement durable, dans les pays en transition comme dans les pays en développement. Les pays de la région reconnaissent la fonction essentielle des ressources intérieures, ainsi que le rôle que jouent la libéralisation des échanges et les flux financiers privés, notamment les investissements étrangers directs, dans la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur du développement durable. Les flux internationaux d'assistance, y compris un accroissement de l'aide publique au développement, devraient être encouragés pour compléter les efforts nationaux et privés au service du développement durable. Les considérations écologiques devraient être incorporées dans tous les travaux pertinents des institutions financières internationales.

47. Il est nécessaire de renforcer la gouvernance internationale dans le domaine de l'environnement. À cette fin, il importe, en particulier, de raffermir l'autorité du PNUE pour les questions environnementales et de trouver le moyen de fournir à cet organisme une base financière suffisante et prévisible. Il conviendrait d'appuyer les efforts consentis pour reconstituer dans une large mesure les ressources du Fonds pour l'environnement mondial, compte tenu de sa fonction de principal mécanisme financier pour l'environnement mondial. À l'échelon régional, il faudrait continuer de soutenir et de développer les travaux de la CEE-ONU en matière d'environnement et de développement durable.

Action future et surveillance de la mise en œuvre

48. Eu égard à la diversité de la région, différentes priorités à court et moyen terme doivent être établies à l'échelon national aux fins de progresser vers le développement durable. Dans les pays en transition, les efforts déployés pour promouvoir une croissance économique soutenue, éliminer la pauvreté et résoudre les problèmes d'environnement font une large place à la reconstruction industrielle, associée à une réforme de la protection sociale et en particulier des services de santé publique, ainsi qu'à l'application des lois pour lutter contre la criminalité, la corruption et l'abus des drogues.

49. Les différences importantes entre les sous-régions et à l'intérieur des diverses sous-régions compliquent la fixation d'objectifs en matière de développement durable à l'échelle régionale. Toutefois, quelques progrès ont été accomplis dans la formulation d'objectifs quantitatifs dans le domaine de l'environnement, par exemple en ce qui concerne la pollution atmosphérique dans la région. S'agissant des piliers économique et social du développement durable, la fixation d'objectifs à l'échelle régionale pourrait s'avérer plus complexe dans la mesure où des cadres institutionnels appropriés doivent d'abord être mis en place en vue de négocier ces objectifs et d'en contrôler la réalisation. Néanmoins, la région est prête à relever le défi d'une progression concertée s'appuyant sur des aspirations économiques, sociales et écologiques communes.

50. Par conséquent, nous convenons d'une série d'actions concrètes qui doivent être entreprises individuellement ou de manière concertée par les pays de la région pour continuer à promouvoir le développement durable dans la région et dans le monde. Ces actions et le calendrier de leur exécution sont exposés ci-après. Nous ferons le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente déclaration, et en particulier dans la réalisation des objectifs en question, au plus tard en 2010 à l'occasion d'une réunion ministérielle régionale.

Actions concrètes des pays de la région⁴

1. Accélérer la réalisation, dans la région, des objectifs de développement arrêtés d'un commun accord lors des sommets récents des Nations Unies, en particulier ceux qui concernent l'élimination de la pauvreté, et prendre en compte les considérations écologiques dans les politiques en matière de santé, d'éducation, d'emploi et d'équité entre les sexes. Examen des progrès accomplis d'ici 2010;
2. Intensifier les efforts d'amélioration des systèmes d'enseignement en vue de doter les enfants des moyens dont ils ont besoin pour analyser les liens entre les questions économiques, sociales et écologiques; et concevoir des programmes de formation qui aident les personnes de tous âges à mieux comprendre comment il convient d'appliquer et de promouvoir concrètement la notion de développement durable. Examen des progrès accomplis d'ici 2010;
3. Encourager toutes les communautés de la région à élaborer des stratégies locales de développement durable d'ici 2004, en s'inspirant de l'expérience des stratégies «Action 21» locales existantes;
4. Faire en sorte que tous les pays de la région adhèrent à la Convention d'Aarhus d'ici 2005, mettent effectivement en œuvre ses dispositions et encouragent les pays d'autres régions à adhérer à ladite convention ou à s'en inspirer pour élaborer des instruments analogues;
5. Élaborer un protocole sur l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement à la Convention d'Espoo, aux fins de son adoption lors de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, mai 2003) et veiller à ce qu'il entre en vigueur en 2007 au plus tard;
6. Éliminer ou réformer les systèmes de subventions qui encouragent une utilisation des ressources naturelles incompatibles avec le développement durable et assurer l'internalisation des coûts extérieurs de l'utilisation des ressources naturelles d'ici 2010;
7. Faire en sorte que le secteur des entreprises introduise des systèmes de gestion de l'environnement d'ici 2007 en vue de réduire au minimum l'utilisation des ressources et l'impact sur l'environnement et la santé;
8. Mettre au point et adopter des instruments plus efficaces, y compris une législation régionale contraignante, pour faire face aux problèmes d'environnement et de santé causés par les transports, d'ici 2004;
9. Porter à 10 % au moins la part de l'énergie renouvelable dans l'approvisionnement total en énergie primaire et accélérer la mise au point de technologies utilisant efficacement l'énergie, d'ici 2010;

⁴ Dans la présente liste d'actions, le mot «région» désigne les États membres de la CEE-ONU.

10. Passer en revue la Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et paysagère d'ici 2003 en vue de mieux harmoniser les stratégies en matière de diversité biologique avec les politiques de lutte contre la pollution et de planification de l'utilisation des terres ainsi que les politiques sectorielles (concernant l'agriculture, la sylviculture, la pêche et le tourisme, par exemple). Examen des progrès accomplis, d'ici 2010;
11. Encourager les États des Carpates et du Caucase à élaborer des conventions applicables aux zones montagneuses pour un développement durable et pacifique de ces régions, aux fins de leur adoption lors de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, 2003);
12. Élaborer d'ici 2003 un protocole aux conventions de la CEE-ONU sur l'eau et sur les accidents industriels, qui traitera de la responsabilité civile, et faire en sorte que ce protocole entre en vigueur en 2007 au plus tard;
13. Appuyer des initiatives concertées favorisant l'adoption à l'échelle régionale d'une série d'indicateurs communs pour mesurer les progrès réalisés dans le sens du développement durable et vérifier le respect des objectifs nationaux et engagements internationaux. Examen des progrès accomplis d'ici 2010;
14. Examiner les synergies entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans des domaines tels que le respect des engagements, la participation du public et l'assistance technique, apporter une aide aux pays en transition en vue de l'application de ces accords, et rendre compte des progrès accomplis d'ici 2010;
15. Faire en sorte que les pays donateurs de la région se conforment à l'objectif fixé par l'ONU et réaffirmé à la Conférence de Rio, en portant leur aide publique au développement à 0,7 % de leur PIB. Mieux coordonner l'assistance fournie aux pays en transition, et en particulier aux moins avancés d'entre eux, et la rendre plus efficace en étroite collaboration avec les pays concernés. Examen des progrès accomplis, d'ici 2010.
